

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 37 (2000)  
**Heft:** 1426

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les beaux jours après le dégel

LE PROJET «ARC lémanique», présenté par les Universités de Genève et Lausanne et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ne peut que susciter l'enthousiasme. Enfin une coopération ambitieuse dépassant les initiatives ponctuelles et timides qui ont tenu lieu jusqu'à présent de politique commune. Enfin des priorités affirmées qui ne créent pas de nouveaux doublons mais se traduisent aussi par le désengagement dans certains secteurs. Enfin un réel décloisonnement des disciplines trop longtemps murées dans leur splendide isolement. Ce projet garantit le développement et l'avenir de la place universitaire lémanique et stimulera à coup sûr l'économie régionale.

Les auteurs de cet ambitieux projet réclament un soutien financier substantiel de la Confédération. Ils signalent ainsi, peut-être à leur corps défendant, que la formation supérieure, entraînée qu'elle est dans l'incessant tourbillon des découvertes scientifiques, dépasse les capacités cantonales. L'Université n'est plus le lieu où se fabriquent les élites locales. Aujourd'hui plus qu'auparavant, elle vit d'échanges, de coopération et de complémentarité avec ses consœurs. Et qui mieux que la Confédération peut garantir le cadre juridique et financier indispensable à cet essor?

Il faut saluer également la vo-

lonté de créer, à côté de celui de la génomique, un pôle de sciences humaines. Mais si les contours du premier paraissent déjà bien dessinés, ceux du second restent encore flous. Pour que les sciences humaines ne deviennent pas l'alibi d'une entreprise centrée sur la génomique, leurs représentants n'ont pas une minute à perdre pour mettre en place les collaborations nécessaires, un exercice dans lequel ils n'ont pas brillé jusqu'ici.

L'entreprise, aussi exaltante soit-elle, ne doit pas faire oublier la mission première de l'institution universitaire, à sa-

*L'entreprise, aussi exaltante soit-elle, ne doit pas faire oublier la mission première de l'Université, à savoir la formation de base des étudiants*

voir la formation de base des étudiants. Car sans une formation initiale de qualité, la passionnante construction échafaudée aujourd'hui s'écroulera comme un château de cartes. Or le niveau propé-

deutique, scolarisé à l'extrême, exige des moyens accrus pour un encadrement renforcé et une sérieuse rénovation des programmes, trop rigides et compartimentés. Restera-t-il des moyens disponibles?

Enfin tout ce processus s'est déroulé en petit comité, dans une discrétion presque totale. Pour calmer les craintes et dissiper les fantasmes si prompts à naître dans l'institution universitaire, il est indispensable que la concertation et le débat critique président dorénavant au développement de ce projet. JD